



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

74240

2025.3

**Dispositif Caisse
d'allocations
familiales
« Promeneurs
Net
parentalité »
Dossier de
motivation**

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, LE 3 FÉVRIER

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 28 janvier 2025

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs VINCENT, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, KAMANDA, CURTIL, A. PIGNY, R. PIGNY, FOURNIER, SIMULA, JUGET, CORNEC, CHAPPEL, DEGUIN, RUIZ, CLERICI, MAGDELAINE, ABDALLAH, PRADAS

Etaient absents représentés : Procuration de Jean-Paul BOSLAND à Antoine BLOUIN, de Yannick LE PRIOL à Maurice SIMON, de Daniel FAVARIO à Roger PIGNY

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Josiane PIERRE, Guy PATRIS, Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD, Françoise MULLER, Charlotte BARBOTIN, Anne FAVRELLE, Michel GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la commune de Gaillard à répondre à l'appel à motivation de la Caisse d'allocations familiales pour la mise en place du dispositif « Promeneurs du Net parentalité », qui vise à offrir une présence éducative en ligne.

Inspirée d'une initiative suédoise, cette démarche s'adresse aux parents via les réseaux sociaux, en complément des actions en présentiel menées dans les structures d'accompagnement. Les professionnels, tels que les référents parentalité ou les travailleurs sociaux, utilisent des comptes dédiés pour partager des informations utiles, répondre aux préoccupations parentales, proposer des espaces d'échange, et sensibiliser aux enjeux du numérique. Ce dispositif renforce le lien avec les familles, même peu mobiles, en valorisant les opportunités qu'offre internet tout en abordant les risques associés.

Pour intégrer ce programme, les structures doivent démontrer leur ancrage local et leur engagement dans la parentalité numérique, avec un soutien sous forme de formation, de coordination et, parfois, de financement par la Caf.

Le dispositif « Promeneurs du Net parentalité » est porté en Haute-Savoie par la Caf 74, qui en est l'initiateur principal, et est coordonné au niveau départemental par la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL 74). La FOL 74 accompagne les structures intéressées dans leur intégration au dispositif, assure le suivi et l'animation du réseau, et facilite les interactions entre les acteurs locaux et les partenaires institutionnels.

VU les articles L.2121-29 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

VU la circulaire n°2021-006 de la Caisse d'allocations familiales relative à la création de la prestation de service « Contrat local d'accompagnement à la scolarité »

CONSIDÉRANT que la prestation de service « Promeneurs du Net parentalité » est un dispositif d'appui à la parentalité en direction des parents d'enfants scolarisés en établissement primaire jusqu'au collège,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 26 voix pour (Mmes et MM. BLOUIN – BOSLAND – VINCENT – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – FIGUIÈRE – MAITRE – SIMON – KAMANDA – CURTIL – PIGNY A. – PIGNY R. – FOURNIER – SIMULA – JUGET – CORNEC – CHAPPEL – LE PRIOL – DEGUIN – RUIZ – CLERICI – MAGDELAINE – ABDALLAH – FAVARIO – PRADAS)

Article 1: **APPROUVE** le dossier de candidature à l'appel à motivation de la commune de Gaillard pour le dispositif « Promeneurs du Net parentalité » de la Caisse d'allocations familiales.

Article 2: **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

Article 3: La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE



Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

05/02/25

- de sa mise en ligne le :

06/02/25



DOSSIER APPEL À MOTIVATION 2024

Dispositif

Promeneurs du Net parentalité

Une Présence éducative sur internet



TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROJET ET MODALITÉS	3
1. Présentation du dispositif Promeneurs du Net.....	3
2. La coordination du dispositif en Haute-Savoie.....	4
3. Les objectifs de Promeneurs du Net Parentalité	4
4. Présence éducative sur Internet	5
5. Comment devenir Promeneur du Net parentalité	5
a. Les structures éligibles	5
b. Les profils attendus des Promeneurs du Net parentalité.....	6
c. Le public concerné.....	6
d. Les missions du Promeneur du Net Parentalité.....	7
e. Les étapes pour devenir Promeneur du Net parentalité	7
DOSSIER DE MOTIVATION.....	9



PRÉSENTATION DU PROJET ET MODALITÉS

1. Présentation du dispositif Promeneurs du Net

La démarche « Promeneurs du Net » fait écho à une initiative déployée en Suède, il y a une dizaine d'années, et développée en France par la Caf de la Manche et le conseil départemental de la Manche en 2012. Depuis, presque tous les départements français ont déployé le dispositif Promeneurs du Net sur leur territoire. Présent depuis 2022 en Haute-Savoie, il a démontré toute sa pertinence en direction des jeunes, et est étendu désormais au secteur de la parentalité.

En effet, internet et les réseaux sociaux sont devenus des médias incontournables, vecteurs à la fois de communication, de socialisation, d'information, de loisirs et de divertissement qui font partie intégrante des pratiques culturelles. Une utilisation intensive et inadaptée présente de nombreux risques, mais Internet a également d'importantes potentialités. En particulier via les smartphones, Internet est aussi à présent un outil essentiel de communication et d'information des parents.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de ces publics est essentielle pour permettre à chacun de mieux maîtriser cet outil et d'en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes et de leurs parents, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Les Promeneurs du Net proposent donc une présence éducative en ligne, à destination des jeunes et des parents, tous susceptibles d'avoir à un moment ou un autre besoin d'un accompagnement par un professionnel.

Les Promeneurs du Net sont mandatés par leur employeur dans le cadre d'un conventionnement avec la Caf du département où ils exercent. La présence éducative en ligne du professionnel se fait sur le temps de travail et est possible grâce à des comptes promeneurs du net spécifiques.

Pour en savoir plus : <https://www.promeneursdunet.fr/>



2. La coordination du dispositif en Haute-Savoie

La Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL 74) a été missionnée par la CAF 74 pour coordonner le réseau départemental Promeneurs du Net parentalité.

La FOL 74 a pour mission d'accompagner les structures éligibles à intégrer le dispositif Promeneurs du Net parentalité, assurer le lien entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels et animer le réseau départemental.

Les Promeneurs du Net parentalité forment donc un réseau de professionnels, bénéficiant d'une coordination assurée par la FOL avec l'appui de la CAF.

Dans le cadre du dossier de motivation la FOL est présente pour :

- Accompagner les structures intéressées à constituer un dossier de motivation complet,
- Transmettre les dossiers de motivation et de subvention à la CAF,
- Assurer la circulation des documents complets pour signature entre la CAF et les structures,
- Assurer le suivi et l'animation du réseau une fois les structures intégrées au dispositif.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas contacter votre coordinatrice départementale :

Aline FOUREY – pdn.parentalite@fol74.org – 07.87.29.19.45

3. Les objectifs de Promeneurs du Net Parentalité

Le dispositif Promeneurs du Net « Parentalité », calqué sur les Promeneurs du Net « Jeunesse », **mobilise des professionnels déjà en posture d'accompagnement des parents afin de les aider et de les soutenir en mobilisant les réseaux sociaux et différents canaux numériques.**

Le Promeneurs du Net parentalité (PDN-p) est donc un professionnel d'une structure « parentalité » (référénts familles au sein des centres sociaux, professionnels des PAEJ, référénts parentalité, travailleurs sociaux...) mandaté par son employeur pour assurer une présence éducative sur Internet et les réseaux sociaux auprès des parents, dans le cadre de sa mission habituelle (qu'il exerce quotidiennement en présentiel) et dans le cadre d'une convention et de la charte nationale des Promeneurs du Net.



4. Présence éducative sur Internet

On entend par **Présence Educative sur Internet**, la pratique professionnelle consistant à **prolonger sa mission auprès d'un public par une présence sur le web et particulièrement sur les réseaux sociaux**.

Dans la déclinaison « Parentalité » du projet, le public concerné est celui de familles et de parents avec lesquels les professionnels ciblés sont en contact régulier au sein des structures où ils exercent, où qu'ils sont amenés à rencontrer par le biais de leur présence en ligne.

Il s'agit à travers cette fonction :

- D'entretenir des relations sociales avec les parents qui fréquentent les structures,
- D'assurer un accueil de premier contact pour des familles non connues,
- De les inciter à fréquenter davantage les services qui leur sont destinés,
- De renforcer la relation de confiance avec les parents,
- De relayer des informations sur les activités de sa structure, sur l'actualité locale, sur sa thématique d'intervention,
- De répondre au besoin d'accompagnement des parents souvent démunis face aux nouveaux supports et usages de communication utilisés par leurs enfants, notamment lorsqu'ils sont adolescents,
- De proposer des espaces de paroles, d'échanges de débats individuels et/ou collectifs,
- D'assurer une veille de l'activité sur les réseaux sociaux sur les thématiques liées à la parentalité,
- De maintenir le lien avec les parents qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les parents les moins mobiles et les plus éloignés du numérique,
- De sensibiliser le public aux usages du numérique et d'aiguiser son esprit critique,
- De transmettre de l'information susceptible d'intéresser le public de la structure concernée,
- D'accompagner les initiatives individuelles ou collectives,
- D'orienter vers des professionnels spécialisés selon les demandes ou les besoins.

5. Comment devenir Promeneur du Net parentalité

a. Les structures éligibles

Sont éligibles au dispositif les professionnels dont la mission principale est l'accompagnement à la parentalité et qui sont en contact régulier avec les parents, au sein de **structures associatives ou de collectivités territoriales œuvrant au titre d'une mission généraliste de soutien à la parentalité**.



Sont notamment éligibles :

- Les référents parentalité ou familles des collectivités,
- Les référents familles des centres sociaux,
- Les animateurs famille des centres sociaux
- Les animateurs des Espaces de vie sociale (EVS) en charge de l'axe famille-parentalité,
- Les accueillants professionnels des Lieux d'accueil enfant-parent (LAEP),
- Les professionnels exerçant au sein de toute structure ou institution positionnées sur le champ de la parentalité.

Tout autre profil pourra être étudié au cas par cas.

Les projets présentés devront être portés par les structures elles-mêmes. Ces dernières devront mettre en évidence l'intégration de la Présence Éducative sur Internet dans le projet de la structure.

La structure et le professionnel s'engagent ensemble dans cette démarche. Il s'agit d'un projet, porté par la structure, auquel le Promeneur du Net prend part.

Il sera possible de cesser l'engagement Promeneurs du net en le signifiant à la coordination et la CAF.

b. Les profils attendus des Promeneurs du Net parentalité

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent.

Même si les modalités de mise en relation avec les parents changent, il ne s'agit pas de remplacer le « face à face » dans les structures. La présence en ligne permet plutôt d'enrichir ces modalités d'interventions et de poursuivre les actions éducatives sur tous les espaces où évoluent les parents.

Les professionnels souhaitant devenir Promeneur du Net disposent d'une certaine aisance avec les outils numériques de base, type smartphone, tablette et ordinateur et doivent surtout être curieux des thématiques liés à la parentalité numérique.

Chaque professionnel identifié comme « Promeneur du Net parentalité » **devra se doter d'un profil professionnel sur les réseaux sociaux et s'engage à accorder plusieurs heures par semaine au dispositif Promeneurs du Net** (minimum 3 heures).

Pour plus de renseignements sur les missions et les engagements du promeneur nous vous invitons à consulter les documents : « **Déclaration et engagements & Charte des Promeneurs du Net** ».

En cas de départ du Promeneur du Net, la structure s'engage à remplacer ce dernier.

c. Le public concerné

Le Promeneur du Net Parentalité **exerce sa mission auprès d'adultes qui ont une fonction éducative et parentale en direction des enfants et des jeunes de leur famille.**



d. Les missions du Promeneur du Net Parentalité

Ses missions auprès du public concerné sont :

- **L'information** : Utiliser un profil professionnel sur les réseaux sociaux (Facebook notamment) pour transmettre des informations au public : sur les activités et projets de la structure concernant la famille et la parentalité, sur les initiatives locales en matière de parentalité, des informations généralistes sur les questions éducatives et de parentalité.
- **La présence sur les réseaux sociaux** : Proposer aux parents d'être en contact sur les réseaux sociaux et utiliser chaque réseau social selon ses fonctionnalités pour publier du contenu (photo, vidéo, texte), réagir à des publications (like, partage, commentaires...), envoyer des messages, proposer/soumettre des idées ou des initiatives, etc.
- **La conversation instantanée** : Proposer aux parents des créneaux permettant un échange sous forme de conversation instantanée, et/ou visio conférence.
- **L'animation de groupes et l'accompagnement de projet** : Proposer une organisation collective sous forme de groupes d'échanges, groupes de discussion, groupes-projet traitant de thématiques en lien avec la famille ou la parentalité, animations en visio ou en présentiel (café-parents, ateliers parents-enfants, échange-débat avec intervenant...).

e. Les étapes pour devenir Promeneur du Net parentalité

L'ensemble de la procédure de labellisation est présentée dans le **document « Procédure de labellisation PDN-p »**.

1) Renseigner le dossier de motivation et les demandes de subventions :

Afin d'intégrer le dispositif Promeneurs du Net parentalité, les structures doivent remplir le dossier d'appel à motivation (ci-dessous) en présentant leur projet et en fournissant les pièces administratives demandées.

Il est important que les structures aient préalablement ciblé les professionnels qui deviendront Promeneurs du Net parentalité.

Durant cette phase de rédaction de l'appel à motivation, les structures peuvent prendre contact avec la FOL pour solliciter un appui dans la définition de leur projet Promeneurs du Net.

Il est également possible de remplir les dossiers de demandes de subvention pour obtenir un appui financier au développement du projet.

Voir les points :



- Demande de subvention : « Soutien d'amorçage » à remplir
- Demande de subvention « Acquisition de matériel » à remplir

2) Envoi du dossier

Les structures peuvent envoyer leur dossier durant toute l'année 2024 à la FOL 74.

Les dossiers complétés devront être envoyés en version dématérialisée à : Aline Fourey
pdn.parentalite@fol74.org

3) Les étapes de dépôt des dossiers et d'entrée dans le dispositif

Uniquement les dossiers complets seront transmis par la FOL à la CAF :

- Les structures retenues seront informées par mail par la FOL.
- Les structures retenues signeront la Charte* nationale Promeneurs du Net et la liste des engagements de l'employeur et du Promeneur du Net Parentalité
- Les structures retenues et la CAF signeront la convention** Promeneurs du Net.
- Les nouveaux Promeneurs du Net intégreront le réseau existant.
- Des dates de formations seront rapidement transmises aux professionnels devenus Promeneurs du Net.

* Charte des Promeneurs du Net

La charte précise les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche Promeneurs du Net. L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche Promeneurs du Net.

** Convention-type Promeneurs du net

La convention précise le cadre d'intervention du projet et les conditions de sa mise en œuvre. Elle énonce également les engagements réciproques des cosignataires (structures porteuse du projet et la CAF).



DOSSIER DE MOTIVATION

Promeneurs du net jeunesse /Promeneurs du Net parentalité

Identification du porteur de projet :

Statut juridique : Collectivité territoriale
Nom de la structure : Mairie de Gaillard
Siret : 217 401 330 00014
Type de la structure : Espace de Vie Sociale - Maison de Quartier
Adresse : 10 rue de Vernaz 74240 GAILLARD
Téléphone : 04.50.04.82.28
E-mail : maisondequartier@gaillard.fr

Coordonnées de la personne en charge du projet :

Nom et prénom : CARRE Charlotte
Statut : Coordinatrice
Téléphone : 06.74.78.96.98
E-mail : charlotte.carre@gaillard.fr



Présentation de la structure et de son projet :

Présentation globale synthétique de la structure: Projet, objectifs, actions...

L'EVS est une structure municipale située dans un quartier prioritaire de la ville. Il est composé de 2 animatrices (dont une référente famille) et d'une coordinatrice. Le projet social de la structure se décline en 5 axes en plus d'un axe transversal de mixité dans une approche à la fois spécifique et intégrée : santé et environnement, ouverture sur le monde, accès au numérique et accompagnement vers l'insertion, parentalité et pour finir : participation citoyenne. Ces axes ont de nombreux objectifs, mis en oeuvre par des animations menées par la structure seule ou avec des partenaires municipaux et/ou extérieurs.

Contexte et cadre : lien entre l'action Promeneurs du Net et le projet global de la structure :
En particulier vos pratiques numériques : site internet, réseaux sociaux, ateliers informatiques, éducation aux médias, activités liées à la parentalité et au numérique...

L'EVS a inscrit dans son projet social un axe "accès au numérique" et un autre "parentalité". La structure dispose de 3 ordinateurs en libreaccès qui permettent, en moyenne, à 5 à 10 personnes d'accéder à internet et aux démarches en ligne quotidiennement. L'accompagnement à la parentalité est également une composante essentielle de l'EVS. Des ateliers parents-enfants sont proposés de façon hebdomadaire afin de promouvoir une vision positive de la parentalité, de proposer des temps privilégiés, de favoriser l'insertion sociale des parents isolés mais aussi de proposer des temps de paroles et sensibiliser à diverses thématiques. Un atelier d'éducation aux réseaux sociaux (8 - 16 ans et leurs parents) a été proposé le 20 septembre 2024. Un prochain atelier de sensibilisation à l'utilisation des écrans à destination des plus jeunes (3 - 8 ans et leurs parents) est prévu pour le début d'année 2025.

Public concerné : Typologie, nombre de jeunes/parents pressentis...

Des parents d'enfants âgés de 3 à 15 ans principalement. Entre 10 et 15 parents ont été identifiés comme étant sensibles à ces thématiques.



Présentation de votre projet « Promeneurs du Net » : Objectifs, actions liées au numérique, lien avec les jeunes/parents, avec des partenaires ...

Objectifs :

- Sensibiliser aux risques de l'utilisation d'internet par les enfants (contenus violents, harcèlement, addictions,...)
- Sensibiliser à l'impact des écrans sur le développement des enfants
- favoriser la parole des parents

Actions liées au numérique :

- Diffusion de contenus informatifs sur les réseaux sociaux et d'événements portés par l'EVS : ateliers de sensibilisations via les jeux médiasphères ou éduc'écrans, par exemple.
- Questions/Réponses proposés (anonymement) aux parents sur les réseaux
- Possibilités d'organiser des rendez-vous ou des groupes de paroles

Lien avec les parents :

- Leur proposer un espace anonyme et participatif pour leur permettre de poser des questions.

Contenu : Principales thématiques que vous aimeriez développer avec les jeunes/parents ?

- L'impact des écrans sur le développement cognitif des enfants
- Conduites à tenir en cas de danger et structures à contacter
- Promouvoir une utilisation saine d'internet pour faire des recherches et obtenir des informations



Présentation du(es) Promeneur(s) du Net pressenti(s) :

Promeneur du Net n°1

Nom et prénom : CARRE Charlotte

Qualification au sein de la structure : coordinatrice

Maitrise numérique* (sélectionner le numéro dans la liste déroulante) : 2

Nombre d'heures hebdomadaires consacrées au dispositif PDN: 3h

Promeneur du Net n°2

Nom et prénom : ZEMEHRI Ghania

Qualification au sein de la structure : animatrice référente famille

Maitrise numérique* (sélectionner le numéro dans la liste déroulante) : 0

Nombre d'heures hebdomadaires consacrées au dispositif PDN: 3h

Promeneur du Net n°3

Nom et prénom :

Qualification au sein de la structure :

Maitrise numérique* (sélectionner le numéro dans la liste déroulante) :

Nombre d'heures hebdomadaires consacrées au dispositif PDN:

*

0 = niveau en bureautique basique (gestion de documents, navigation en ligne,...)

1 = niveau en bureautique avancé (Microsoft office et gestion d'un appareil) et connaissances du monde numérique (réseaux sociaux, médias numériques,...)

2 = niveau en bureautique avancé, maîtrise du monde numérique (réseaux sociaux et algorithmes, structure de site internet, cybersécurité, RGPD,...), et éventuellement, de logiciels de création d'image, d'audio ou vidéo.



Moyens mis à la disposition du Promeneur du Net :

Matériel, connexion internet...

Ordinateurs, connexion internet, smartphone

Communication :

Comment comptez-vous communiquer sur le projet au sein de votre structure ?

Création d'une affiche diffusée sur les panneaux lumineux de la ville, les réseaux sociaux de la ville et au sein de la structure.

Compétences numériques que vos Promeneurs du Net peuvent apporter au dispositif :

Montage ou création photo / vidéo, création musicale animation radio / podcast, jeux vidéos, journalisme numérique, code, maîtrise de la bureautique, ...)

- Maîtrise de la bureautique et des réseaux sociaux
- Journalisme numérique

Fait à Gaillard

Le 07/10/2024

Signature du représentant légal



SUBVENTION 2024 - AXE 1

«Soutien d’amorçage»

La subvention « soutien amorçage » est attribuée aux structures retenues par la CAF 74 suite à la signature de la charte promeneur du net par la structure et de la convention entre la CAF et la structure.

Nous rappelons ici qu’il s’agit d’une aide de lancement de 1 000€ par Promeneur du Net engagé dans le dossier de motivation.

La subvention nationale « soutien amorçage » n’étant pas accessible pour les structures PS Jeunes, il a été décidé qu’elle serait financée de manière locale par la CAF 74.



SUBVENTION 2024 - AXE 2

«Acquisition matériel»

Je, soussigné(e),

Représentant de la structure

Et porteur du projet Promeneurs du Net, souhaite, par le présent document, recourir à la subvention « acquisition matériel » proposée par la CAF 74 pour équiper mon(mes) promeneur(s) du net en matériel numérique.

La subvention « Acquisition matériel » est cumulable avec la PS jeunes.

Le(s) potentiel(s) Promeneur(s) du Net concerné(s) :

Promeneur du Net n°1

Nom et prénom :

Période d'entrée dans le dispositif des PDN :

Nombre d'heures hebdomadaires consacrées au dispositif Pdn :

Matériel dont le PDN est équipé à ce jour :

Promeneur du Net n°2

Nom et prénom :

Période d'entrée dans le dispositif des PDN :

Nombre d'heures hebdomadaires consacrées au dispositif Pdn :

Matériel dont le PDN est équipé à ce jour :

Promeneur du Net n°3

Nom et prénom :

Période d'entrée dans le dispositif des PDN :

Nombre d'heures hebdomadaires consacrées au dispositif Pdn :

Matériel dont le PDN est équipé à ce jour :



Précisez le type de matériel dont le Promeneur du Net a besoin pour exercer sa mission :

DÉPENSES		RECETTES	
Matériel 1 <i>Préciser:</i>		Fonds Propres de la structure	
Matériel 2 <i>Préciser:</i>		Subvention CAF demandée	
Matériel 3 <i>Préciser:</i>		Autre(s) aide(s) éventuelles <i>Préciser:</i>	
Matériel 4 <i>Préciser:</i>			
TOTAL		TOTAL	

Un devis est nécessaire pour validation de l'aide matérielle.

Le solde est financé sur présentation d'une facture. Il se basera sur le montant validé en amont.

La non présentation d'un devis peut annuler l'attribution de la « subvention ».

Barème maximum des aides aux équipements informatiques / PDN*	
Equipement	Montant maximum
Téléphone portable	500 €
Tablette	400 €
Etui Tablette	15 €
Casques	20 €
Ordinateur portable	1 000 €
Ecran	100 €
Imprimante	100 €
Divers (Logiciels - programmes ...)	100 €
Total Cumulé maximum de l'aide accordée	1 500 €

* Aide accordée dans la limite de 80% du coût réel.

Fait à

Le

Signature du représentant légal

